

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1980

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2017 - Révision des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guiland), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1980**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2017 - Révision des autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement, notamment pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les autorisations de programme/autorisations d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/autorisations d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales -CGCT-).

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

I - Les autorisations de programmes nouvelles ouvertes en 2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2017-1711, a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 580,7 M€ répartis de la manière suivante :

- 410,3 M€ pour les projets dont 371,6 M€ pour le budget principal,
- 170,4 M€ pour les opérations récurrentes dont 147,6 M€ pour le budget principal.

Les autorisations de programme nouvelles relatives aux opérations récurrentes sont votées une fois par an lors du budget primitif et ne sont pas révisées au cours de l'exercice budgétaire. Leur montant reste donc identique à celui du budget primitif.

Au vu des analyses des besoins prévisionnels des directions pour le second semestre 2017, le volume, tous budgets, des autorisations de programme nouvelles votées au titre des projets lors du budget primitif (soit 410,3 M€), permettra d'assurer le lancement des opérations prêtes à entrer en phase de réalisation.

Le budget annexe du réseau de chaleur nécessiterait cependant la mise en place de 0,7 M€ d'autorisation de programme supplémentaire pour le financement de la révision générale du moteur de cogénération de la chaufferie de Vaulx en Velin.

Afin d'équilibrer les nouveaux besoins de financement de ce budget annexe, il est proposé de diminuer d'autant le montant des dépenses du budget principal, dont le stock d'autorisations de programme nouvelles est suffisant pour assurer la programmation des opérations prévues au second semestre.

Dans le même temps, le montant des autorisations de programme prévisionnelles de recettes peut être augmenté de 37,4 M€.

Sont notamment identifiées au titre du **développement urbain**, les participations à percevoir, à hauteur de 8,5 M€, des aménageurs et de la Ville de Lyon, pour les projets urbains partenariaux (PUP) Duivier et Saint Vincent de Paul, réalisés à Lyon 8° et Lyon 7°. De plus, la Ville de Lyon participerait, pour 1,2 M€, à la rénovation de la place des Terreaux et à la requalification de la rue Victor Hugo et de la place Ampère, travaux faisant partie intégrante du projet Cœur de Presqu'île à Lyon 1er et 2°.

En matière de **développement économique et compétitivité** de la Métropole, les pôles entrepreneuriaux de la Duchère à Lyon 9°, de Givors et de Neuville sur Saône seraient financés à hauteur de 5,3 M€ au total, dont 1,4 M€ en provenance du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER), 3,5 M€ par le contrat métropolitain et 0,4 M€ en lien avec la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC).

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur et de la recherche**, les travaux réalisés par la Métropole pour le compte de l'Institut des nanotechnologies lui seraient remboursés à hauteur, soit une prévision de recettes de 2,7 M€.

En ce qui concerne le **rayonnement et l'attractivité de la Métropole**, des recettes sont attendues à hauteur de 14,2 M€ sur le projet de la Cité internationale de la gastronomie, principalement en provenance du Fonds de dotation "la Cité internationale de la gastronomie de Lyon", pour un montant escompté de 11,2 M€, mais aussi de la Ville de Lyon, à hauteur de 2 M€, et de l'Etat, à travers le pacte métropolitain d'innovation conclu avec la Métropole en 2017, pour 1 M€.

Dans le cadre de la politique du **cycle de l'eau**, la restructuration du collecteur de l'Yzeron, intéressant les Communes de Francheville, La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon, bénéficierait d'un financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 2 M€. De même, les travaux engagés pour la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne pourraient être soutenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 1 M€.

Pour améliorer la **qualité de vie, la santé et l'environnement**, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'impliqueraient dans le plan oxygène mis en place à l'échelle de l'agglomération lyonnaise à hauteur de 1,6 M€.

Au titre de **la mobilité des biens et des personnes**, la Métropole réalise pour le compte de la Ville de Vaulx en Velin, des travaux de réaménagement de la rue de la République, dont 0,8 M€ sera financé par la Commune.

A l'issue des révisions d'autorisations de programme nouvelles 2017 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles prévues initialement au budget primitif, s'établiraient comme suit :

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2017		Budget prévu 2017 après vote du budget supplémentaire	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal	519 187 513	93 596 711	518 487 513	113 456 579
Budget annexe de l'assainissement	45 798 269	230 000	45 798 269	4 155 316
Budget annexe des eaux	15 734 000		15 734 000	25 532
Budget annexe du réseau de chaleur			700 000	
Budget annexe du restaurant administratif	30 000		30 000	
Total	580 749 782	93 826 711	580 749 782	131 257 075

II - Les autorisations d'engagement nouvelles ouvertes en 2017

Il est proposé d'inscrire 6,5 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles en dépenses au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en 2017 : 2,5 M€ au titre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier à Saint Fons et 4 M€ pour la ZAC Saint Jean à Villeurbanne.

Pour 2017, les autorisations d'engagement nouvelles correspondent aux montants suivants :

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2017		Budget supplémentaire 2017	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe			6 500 000	
Total			6 500 000	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide :

a) - la révision des autorisations de programme globales nouvelles 2017 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 518 487 513 €,
. recettes : 113 456 579 €,

- budget annexe de l'assainissement :

. recettes : 4 155 316 €,

- budget annexe des eaux :

. recettes : 25 532 €,

- budget annexe du réseau de chaleur :

. dépenses : 700 000 €,

b) - la révision des autorisations d'engagement globales nouvelles 2017 en dépenses comme suit :

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

. dépenses : 6 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.